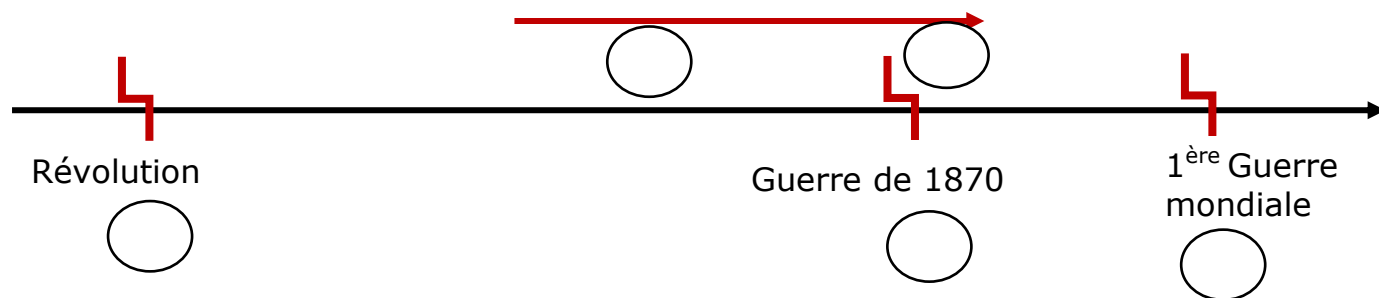
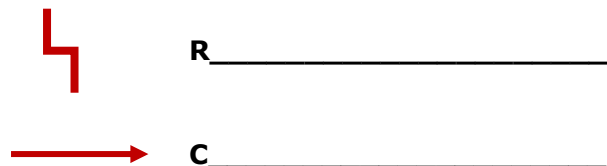


7. Complétez la légende de l'axe des temps ci-après.



Légende



INFO+ L'Algérie, terre d'immigration pour les Alsaciens

L'émigration vers l'Algérie commence en 1830 après la conquête française. Si elle séduit les Alsaciens dès les premières heures de la colonisation, elle reste moins organisée et plus hasardeuse que l'émigration aux Etats-Unis et ne devient vraiment importante qu'en 1871, après l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne.

Pour quitter l'Alsace et rejoindre Marseille et Toulon, les deux ports d'embarquement vers l'Algérie, les migrants doivent obtenir des autorisations de passages gratuits et des secours de route délivrés par les préfectures des territoires traversés. Devant les difficultés administratives et le coût du voyage, beaucoup d'entre eux renoncent ou rebroussement chemin. A Toulon, la traversée de la Méditerranée se fait sur des bâtiments d'Etat. A Marseille, les migrants sont hébergés dans des dépôts, avant de s'embarquer sur des bâtiments de lignes régulières. A l'arrivée, l'administration française propose aux colons des terres agricoles en concession dans les régions d'Alger, de Philippeville et d'Oran.

La loi française du 15 mai 1871 améliore les conditions d'accueil et simplifie les voyages des colons alsaciens. Elle institue deux commissions chargées des dossiers des Alsaciens en partance, à Belfort et à Nancy, qui organisent dans le détail l'implantation des migrants en Algérie.

D'après Fabienne Fischer (*Alsaciens et Lorrains en Algérie, histoire d'une migration, 1830-1914*, Nice : éd. Jacques Gandini, 1999), la population venue d'Alsace et du nord de la Lorraine représente, de 1845 à 1860, entre un cinquième et un quart de la population française d'Algérie, et reste voisine du cinquième dans les années 1860 à 1876.